

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 94 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 06 Décembre ,

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 27

habituel de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-
Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme
GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-
Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme
SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI
Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme
LECUREUX Aurore-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent- M.
SEIGNOBOS Jean-Luc- Mme DUPONT Karine

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand
Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin
CAMARA.
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme YZQUIERDO
Laurence

. Etaient absents excusés- Néant

**Délibération portant proposition de vente de la parcelle A1341 située RD,
78 appartenant à la commune suite à proposition d'acquisition par Mme
HOUDOYER .**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
Mme NICODEMO Mélissia ayant obtenu la majorité des suffrages a été
désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Pour rappel lors de la séance du Conseil municipal du 18/10/2021, Mme HOUDOYER a fait la
proposition à Monsieur le Maire d'acquérir la parcelle A 1341 au prix de 3500 €, proposition
transmise au conseil municipal pour avis le 18/10/2021.

Parcelle située en bordure de voirie RD78 en face de l'accès à Jérôme haut et en contrebas de
route avec un dénivelé de plus de 2 m.

Lors de la séance du 18/10/2021, décision a été prise par le conseil de ne pas accepter l'offre,
la trouvant trop basse, et propose à Mme HOUDOYER un prix de vente à 6 500 €.

Cette dernière a fait évaluer le terrain qui se trouve être estimé entre 0,80 € et 1,10 € le m², soit un prix de vente compris entre 2 625 € et 3 610 €.

Mme HOUDOYER soumet de nouveau sa dernière proposition au Conseil municipal au prix de 3 800 € maxi.

Le Conseil municipal est sollicité pour se prononcer sur cette proposition.
Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer. Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition d'acquisition de Mme HOUDOYER de la parcelle A 1341 au prix de 3 800 €,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant,
- et mentionne que les frais relatifs à cette vente restent à la charge de l'acquéreur.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

